

damnez ? & qu'il n'appartient pas à un particulier de les reformer ?

Je conviens de l'un & de l'autre, & je n'ignore pas non plus que ces desordres se commettent moins par l'ordre des Princes, que par le caprice des Commandans, ou par la brutalité du Soldat, un Souverain qui est en guerre, n'a pour but que de triompher de son ennemi, & d'affoiblir son parti autant qu'il le peut, mais encore un coup, ces incendies ne produisent ni l'un ni l'autre : ce n'est pas un triomphe glorieux d'écraser & d'abîmer des Peuples malheureux, qui n'ont jamais eu de part à la querelle ni aux affaires d'Etat ; d'ailleurs c'est une vérité constante que bien loin que cette désolation générale des Paroisses affoiblisse un Prince ennemi, elle ne fait que le fortifier, car ce nombre de malheureux, au lieu de s'attacher à cultiver la terre comme auparavant, se voyent réduits à la nécessité de prendre le mousquet & ces sortes de Soldats combattent avec d'autant plus de rage & de fureur, qu'ils croient toujours d'en être aux prises avec les incendiaires de leurs maisons, & les homicides de leurs femmes ou de leurs enfans.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé en SUISSE de plus considérable depuis le mois dernier.

I. **P**endant la tenue de la Diette générale des Cantons Suisses, dont l'ouverture *Diette de* se fit à Bade le 7. Juillet, & qui ne finit que *Bade.* le 29. du même mois, on y regla plusieurs petites affaires domestiques, sans avoir pourtant